

## Entre 250 et 500€ pour les étudiants contre quelques heures de bénévolat à Port-Jérôme-sur-Seine



Les jeunes seront amenés à réaliser des tâches très variées pour la commune de Port-Jérôme-sur-Seine, comme c'est le cas des bénévoles du Pass Capes Photo d'archives

Les étudiants souhaitant bénéficier d'une aide financière de la part de la commune de Port-Jérôme-sur-Seine doivent postuler en ligne pour le Pass Capes avant le 20 octobre 2024.

Jusqu'au dimanche 20 octobre 2024, les étudiants peuvent encore s'inscrire pour profiter du Pass Capes. auprès de la Municipalité de Port-Jérôme-sur-Seine. Ce dispositif propose une aide financière à tous les étudiants, sans critères de ressources.



Après plusieurs années avec différents moments de l'année pour postuler, pour l'édition 2024-2025, une seule période d'inscription est possible, pendant les six semaines après le début de la rentrée scolaire. Le versement sera effectué en décembre 2024, en une seule fois.

### Moins de 24 ans

Pour être éligibles, les étudiants doivent être âgés de moins de 24 ans au moment de l'inscription, et résider principalement à Port-Jérôme-sur-Seine. Ils doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé reconnu par l'État, en présentiel ou à distance. Les alternances ne sont pas incluses dans le dispositif car les élèves sont payés pour leur temps en entreprise.

Si l'établissement d'études se trouve directement sur Caux Seine agglo, le jeune recevra, 250 euros. Le montant est doublé pour les élèves hors de cette zone géographique.

En échange de cette aide financière, les étudiants bénéficiaires s'engagent à donner quelques heures de leur temps pour effectuer une action bénévole dans la ville au cours de l'année. Un nouvel élément s'ajoute à ces engagements, en période électorale : celui de se rendre disponible pour assister aux bureaux de vote.

Les étudiants étant déjà engagés dans des associations ou en tant que volontaires auprès des sapeurs-pompiers sont exemptés de ce temps de bénévolat, sur présentation d'une attestation.

Pour postuler, un dossier d'inscription est disponible sur le site de la ville [pj2s.fr](http://pj2s.fr) dans l'espace citoyens.

Informations : 02 32 84 55 46